

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Période de la Toussaint

### Informations pratiques sur les cimetières bayonnais

**À l'occasion de la Toussaint, la Ville de Bayonne rappelle les horaires d'ouverture des cimetières bayonnais et les dispositions particulières pour accéder et circuler en toute sécurité aux sépultures. À compter du 1er novembre et jusqu'au 31 mars, les cimetières passeront en outre en heure d'hiver pour fermer à 18h au lieu de 18h30. En charge de l'entretien de ces derniers, la Ville vient d'achever la mise en place du compostage des déchets verts avec l'équipement récent du cimetière Talouchet. Ainsi, tous les cimetières municipaux sont maintenant équipés de composteurs.**

Bayonne compte trois cimetières municipaux : le cimetière Saint-Étienne, le cimetière Talouchet et le cimetière Saint-Léon. Jusqu'au 31 octobre inclus, les cimetières bayonnais sont ouverts tous les jours de 8h à 18h30. **À partir du 1er novembre 2024 et jusqu'au 31 mars 2025, les cimetières seront ouverts au public tous les jours de 8 h à 18 h.**

À l'occasion des Fêtes de la Toussaint, tous les transports et tous les travaux concernant la construction ou la réparation des caveaux devront être suspendus, **soit du 25 octobre au 3 novembre 2024 inclus.** Durant la même période, les exhumations et réinhumations sont interdites. Les dispositions qui précèdent sont impératives et aucune dérogation ne sera accordée. Il pourra être procédé jusqu'au 28 octobre inclus au nettoyage de tombes et chapelles et à la taille des plantes et arbustes. L'entrée des cimetières est formellement interdite du 29 octobre au 3 novembre 2024 inclus aux personnes portant des outils et du matériel ainsi qu'aux véhicules de toute nature. Seules des fleurs, plantes et couronnes pourront être introduites dans les cimetières en vue de leur dépôt sur les tombes, durant ces cinq jours.

#### **Le compostage effectif dans tous les cimetières bayonnais**

Pour améliorer le tri des déchets en séparant plus efficacement les déchets verts (fleurs, couronnes végétales, etc.) des déchets non compostables, la Ville a déployé le compostage au sein de tous les cimetières municipaux. L'installation de ces composteurs permet la transformation du compost sur place et évite ainsi les transports de déchets. Ces points de compostage sont mis en place par les services de la ville avec le concours de l'association ATHERBEA, en charge de fabriquer les composteurs, et de la MIFEN, qui assure le contrôle du tri et l'aération hebdomadaire du compost.

L'outil [Gescime](#) de la Ville de Bayonne permet de faciliter l'accès aux sépultures grâce à un outil de recherche pour les visiteurs. Cet outil permet également de consulter le registre des dispersions, de faire une démarche de travaux, etc.

**Pour tout renseignement : bureau des cimetières - 05 59 46 63 87**